



## Réduction du préavis dans le cadre d'une démission

Par aude\_old, le 11/04/2007 à 09:06

Bonjour,

Je travaille actuellement dans la fonction publique comme contractuelle (cdd de 1 an renouvelable) depuis le 1er mars 2005. J'ai trouvé un emploi dans le secteur privé à compter du 1er mai. Je pensais que mon préavis était d'1 mois. Après m'être aperçu que mon préavis était de deux mois, j'ai donc pris rendez vous avec la DRH afin de trouver un accord. Il ont refusé de réduire mon préavis dans un 1er temps, puis on fini par accepter sous condition que je leur donne mes congés payés ce que je refuse. **On t'il le droit de faire ca? Dans le secteur privé quitter un cdd pour un cdi permet de réduire son préavis est ce valable dans le secteur public?**